

# Compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2021

Convocation envoyée le 15 mars 2021

Présents : JL NOYER, JPaul MONTORIOL, Aude GARRIGUE, Stéphanie FAURIE THOMAS, Ludovic GRANGER, Philippe KRZEMINSKI, Alain LESTANG, Daniel LONGO, Cyril ROUGIER, JPaul TABANOU.

Absent : Christophe BEUSSE

Aude GARRIGUE est nommée secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal. Aucune observation.

## Ordre du jour

- **Vote du compte administratif 2020**

En premier lieu, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il ne prendra part ni au débat, ni au vote du compte administratif 2020.

Monsieur le Maire, ayant quitté l'assemblée, Monsieur Jean-Paul MONTORIOL, en qualité de président, est désigné, pour l'examen et la présentation du compte administratif de la commune du budget principal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la commune de Veyrines-de-Vergt, le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés le compte administratif de la commune de Veyrines-de-Vergt de l'année 2020.

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

- Considérant les éléments suivants :

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant de : **- 152 843,47 €**

Reste sur excédent de Fonctionnement à  
Reporter au B.P. 2020 ligne **002** (report à nouveau créditeur) ..... **166 002,15 €**

-----  
**TOTAL.....318 845,62 €**

- **Vote des subventions allouées aux associations pour l'année 2021**

Les subventions allouées aux différentes associations ont été votées par le Conseil Municipal.

Le montant global alloué s'élève à 1 780.00 €.

Deux membres du Conseil Municipal, étant présidents de deux de ces associations, ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.

- **Motion contre le projet de réforme du Groupe EDF**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de réforme du groupe EDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'opposer au projet Hercule qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS.

- **SDE : Eclairage public**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

- **Divers**

Alain LESTANG a rapporté avoir eu connaissance que des parcelles de Monsieur PRIVAT Didier étaient à vendre sur la commune. Une de ces parcelles est attenante au cimetière. Cette parcelle, selon le PLUi, présente une partie réservée à la commune. Il demande à ce que la commune se positionne pour acquérir celle-ci.

Le conseil municipal est déclaré clos à 23heures 00.